

**Motion**  
**adoptée à l'unanimité par l'Assemblée plénière de l'UNPS**  
**le 24 janvier 2019**

***Projet de loi portant organisation et transformation  
du système de santé / Qualité et sécurité des soins***

Les liens entre qualité de vie au travail et qualité-sécurité des soins<sup>i</sup> ont conduit la HAS à intégrer la qualité de vie au travail comme une des dimensions à prendre en compte dans le cadre de la certification des établissements de santé.

Pareille attention doit être portée aux soignants libéraux en favorisant toutes initiatives en faveur de l'amélioration et de la sécurisation des conditions d'exercice.

Si « le manque de temps dédié à la personne malade » est pointé dans le projet de loi, il faut bien constater que le « temps d'écoute du patient », non valorisé comme temps médical, souffre avant tout d'un manque de considération. Déjà pointé dans les conclusions du HCSP, le temps d'écoute est un élément essentiel de la qualité-sécurité des soins et doit être intégré comme tel.

---

<sup>i</sup> Partenariat HAS – ANACT